Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212202725-20251217-DB772025-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 17 décembre 2025

Date de convocation : 12 décembre 2025
Date d'affichage : 12 décembre 2025

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.

Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET – M. Christian NAUDIN, Mme Elisabeth PUILLANDRE – Mme Manuéline HARRIVEL - M. Pierre NORMANT - M. Patrick COAT - Mme Sylvia GUELOU - Mme Delphine NEDELEC - Mme Ludivine LEMARCHAND - Mme Jocelyne LE MAGOAROU - M. Hubert COZ

Absents excusés ayant donné procuration : M. Benoît QUEFFEULOU (procuration à Mme NEDELEC), Mme Morgane THIEUX-LAVAUR (procuration à Mme le Maire)

Absente : Mme Annaïg ETIENNE, Mme Antinéa FAMEL

Secrétaire de séance : M. Christian NAUDIN

DELIBERATION 77/2025
TARIFS COMMUNAUX DIVERS (HORS SALLES COMMUNALES) – ANNEE 2026

Le Conseil municipal délibère chaque année sur les tarifs applicables aux usagers des services municipaux.
Les tarifs sont valables du 1er janvier au 31 décembre 2026.
La prise en compte des coûts de fonctionnement entraîne une réévaluation à la hausse des tarifs communaux pour 2026 soit une augmentation de 1%.

Objet		Année 2025	Année 2026
Table (2 m) (3 j maxi)	Par table	6 €	6 €
Concessions Cimetière	15 ans	65 €	66 €
	30 ans	111 €	112 €
	50 ans	164 €	166 €
Colombarium	Case (y compris Plaque)-15 ans	376 €	380 €
	Cavurne (y compris Plaque)-15 ans	231 €	233 €
	Dispersion (Jardin du souvenir)	44 €	45 €

Entendu l'exposé de M. NORMANT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les tarifs applicables aux usagers des services communaux à compter du 1er janvier 2026 tels que définis ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Maire,